



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER  
*LYCEE LOUIS MASSIGNON*

## INFORMATIONS IMPORTANTES en vue de la Régularisation de votre situation envers les autorités locales :

---

**Pour résider aux Emirats et travailler au Lycée Louis Massignon, vous devez être dans une des situations suivantes :**

- Votre conjoint exerce une activité professionnelle aux Emirats et à ce titre vous sponsorise. Dans ce cas, vous bénéficiez d'un visa de résidence, mais il vous faudra obtenir une carte de travail
- Vous êtes célibataire ou votre conjoint n'est pas dans la situation décrite ci-dessus. Dans ce cas, le lycée Louis Massignon doit vous sponsoriser et vous obtenir un visa de travail ainsi qu'une carte de travail.

**Après validation de votre recrutement, vous devrez nous adresser avec votre confirmation d'acceptation, et dans tous les cas impérativement avant votre prise de service, les pièces suivantes :**

**Pour obtenir un visa et une carte de travail, vous devrez impérativement nous fournir :**

- **LA PHOTOCOPIE de votre passeport claire et lisible** (pages 0-1-2-3 si ancien passeport, pages 02-03 pour un nouveau passeport)
- **LA PHOTOCOPIE de votre diplôme** (En fonction de l'emploi auquel vous postulez : au minimum la licence pour les enseignants (de la spécialité pour le 2nd degré + le baccalauréat), le seul baccalauréat pour les emplois administratifs et de surveillants) Traduit en arabe, certifié par le Ministère français des Affaires Etrangères et l'Ambassade des Emirats en France ou de votre pays d'origine ou de résidence selon l'émetteur du diplôme.
- **UN CERTIFICAT d'exercice professionnel d'au moins 2 années dans la spécialité pour laquelle vous postulez pour les enseignants et les emplois administratifs.** Traduit en arabe, certifié par le Ministère français des Affaires Etrangères et l'Ambassade des Emirats en France ou de votre pays d'origine ou de résidence selon l'émetteur du certificat.
- **12 PHOTOS professionnelles d'identité** en couleur, l'arrière-plan de la photo doit être blanc
- **Une attestation d'assurance sociale et de couverture santé.**

*P.O. Box: 2314 - ABU DHABI - UNITED ARAB EMIRATES*

**☎ : (00 971) 2 444 80 85 / 75 Fax: (00 971) 2 444 92 90 Email: [llmpro@llmuae.com](mailto:llmpro@llmuae.com) Web: <http://www.llm.ae>**

## Pour les ressortissants français :

---

**Titulaire de l'éducation nationale française** : une attestation MGEN à jour (pour vous-même, votre conjoint et vos enfants selon votre situation familiale)

**Non titulaire** : une attestation de couverture sociale et de santé, soit de votre conjoint et reconnue par les autorités locales ou soit, souscrite auprès de la Caisse des Français de l'Etranger (pour vous-même, votre conjoint et vos enfants selon le cas).

## Pour les autres nationalités :

---

Une attestation de couverture sociale et de santé, soit de votre conjoint et reconnue par les autorités locales ou soit, souscrite auprès de la sécurité sociale locale (pour vous-même, votre conjoint et vos enfants selon votre situation familiale).

*(NB: tous les frais de traduction et de légalisation sont à la charge des candidats)*

*(NB: le concubinage ou le PACS ne sont pas reconnus par les autorités locales)*

## Si vous devez ensuite sponsoriser votre conjoint et vos enfants, vous devrez également nous fournir :

• **L'ORIGINAL DU LIVRET DE FAMILLE AVEC UNE COPIE** ainsi qu'un extrait d'acte de naissance (- de 6 mois) pour chacun des membres du foyer (pour les enfants déjà scolarisés, vous devrez être en possession d'un exeat de l'établissement précédent) Traduit en arabe, certifié par le Ministère français des Affaires Etrangères et l'Ambassade des Emirats en France ou de votre pays d'origine ou de résidence selon l'émetteur du document.

**N.B.** : Si vous êtes de nationalité française, les membres de votre famille peuvent rentrer aux Emirats avec un visa de visite obtenu à l'arrivée à l'aéroport. Sa durée est de 1 à 2 mois, si vous êtes en possession de tous les documents, ce délai vous permet d'obtenir, sponsorisé par vous, leur visa de séjour. Pour les autres nationalités, vous devez vous renseigner avant votre départ auprès de l'Ambassade des Emirats en France ou de votre lieu de résidence.

### **Conseil :**

N'oubliez pas votre permis de conduire européen et si possible votre permis international (afin de pouvoir conduire dès votre arrivée aux Emirats)